



Communiqué de presse

## **A la demande de la Direction générale du CHUV, une plainte a été déposée contre un employé administratif**

**L'Etat de Vaud a déposé plainte et s'est porté partie civile auprès de l'Office du Juge d'instruction cantonal à l'encontre d'un employé administratif du CHUV suspecté de malversations financières.**

Ces malversations ont été découvertes suite à un mandat confié par le Comité d'audit et la Direction générale du CHUV à son Service d'audit interne, récemment créé. Le montant des malversations reste à préciser mais il pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers de francs. En outre, la Direction générale du CHUV a ouvert une investigation interne, en collaboration avec les autorités chargées de l'instruction, pour définir les responsabilités.

L'enquête judiciaire est en cours et la personne concernée est placée sous contrôle judiciaire. Aucune autre information ne sera communiquée dans l'immédiat en raison du secret de l'instruction.

La Direction générale du CHUV regrette cette nouvelle affaire qu'elle entend traiter avec fermeté et rigueur. Ces faits montrent cependant l'efficacité et le bien-fondé des nouvelles mesures de contrôle instaurées à la suite de l'affaire précédente.

Lausanne, le 15 juin 2007